

L'EMPLOYEUR DE PATALEVAIN REFUSE DE NOUVEAU LA CONCILIATION PRUD'HOMMALE : L'AFFAIRE SERA JUGÉE LE 6 JUIN.

Toulouse, le 20 février 2024

Le 24 janvier se tenait la deuxième audience de conciliation prud'hommale entre l'employeur de la boulangerie toulousaine Patalevain (quartier Fontaine-Lestang) et trois de ses anciennes salariées à propos d'impayés et de rupture abusive de contrat. **Sans surprise, l'employeur, alors même qu'il reconnaît les faits reprochés, a de nouveau refusé de concilier. Une date de jugement a donc été fixée le 6 juin prochain.**

Quelques semaines plus tôt, dans sa newsletter du 9 janvier, l'employeur accusait pourtant ses anciennes salariées de refuser la conciliation. **Dans une fuite en avant de mépris et de calomnie**, il y prétendait même qu'elles refusaient une proposition supérieure à leur demande.

Rappelons que l'employeur, cherchant à **criminaliser l'action syndicale**, a récemment dénoncé à la police quatre syndicalistes à travers une plainte construite sur des **accusations** (elles aussi) **calomnieuses**.

Discrédité auprès de la majeure partie de son ancienne clientèle et **confronté aux conséquences de son choix de "préférer liquider que de négocier, par principe"**, il ne reste visiblement à l'employeur que des mensonges toujours plus grossiers et sa mauvaise foi pour tenter de justifier son **extrémisme borné contre le droit du travail et l'action syndicale**. Une posture qui ne lui rapportera rien au procès du 6 juin.

SYNDICAT CNT INDUSTRIES & SERVICES DE HAUTE-GARONNE



is.31@cnt-f.org



<https://cnt31.cnt-f.org>



07 81 10 63 66



33, rue Antoine Puget
31200 Toulouse